

COMMUNE DE SAINT PIERRE DES LANDES

Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-deux mai à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Viviane HAMEAU, Maire.

Date de convocation /9 mai 2018

Secrétaire de séance : Mme CANTIN Christelle

Étaient Présents : Mmes Fabienne TRIHAN-Brigitte COUPEAU - MM Michel LEMETAYER -Eric ROBINEAU-Victor LECHAT-Mme Karine LACROIX - MM Jean- Louis BODIN- Mme Christelle CANTIN
Absents excusés : Mrs Jhonny BIARD OLIVRY - Hugues AGASSON

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents :9

Objet : Modification des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne (TE53) ex SDEGM

Madame Le maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publique d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente. Lors de son assemblée du 3 avril 2018, Le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer. Madame le maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de TE 53.

Après cet exposé et avoir délibéré, le conseil municipal, a l'unanimité adopte la modification des statuts de TE 53

⌘ ~~~~~ ⌘

Objet : Admission en valeur :

Mme le maire fait part d'un courrier émanant de la trésorerie d'ERNEE concernant une créance irrécouvrable

Considérant que le recouvrement de titres qui n'a pas pu être émis par la trésorerie, Vu, la décision de la commission de surendettement en date du 12/02/2018 pour un redevable En application de cette ordonnance, il appartient au Conseil Municipal de constater par une délibération l'effacement de la dette du redevable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DONNE son accord pour admettre en non-valeur la somme de 1568.20€ correspondants à des factures cantine - garderie.

La perte sera enregistrée au débit du compte 6542 « créances éteintes » pour apurement du compte de prise en charge des titres de recettes

~~~~~

**Objet : Location Logements locatifs – Lotissement le petit domaine**

Madame Le maire informe le conseil municipal que les logements locatifs situés au lotissement du petit domaine seront achevés en juillet 2018. Ces logements conçus pour des personnes à mobilité réduite seront loués en priorité à des personnes âgées

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal

DECIDE que le loyer mensuel sera de 280 € payable à terme échu.

Une caution du montant du loyer sera demandée.

Le conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

~~~~~

Objet : Emplacement des containers semi -enterrés

Considérant que la commission ordures ménagères de la Communauté de Commune de l'ERNEE souhaite que l'ensemble des conseils municipaux délibère sur les emplacements des containers semi enterres,

Considérant qu'il est proposé de maintenir les emplacements actuels tout en augmentant le nombre de containers de collecte des ordures en vue de la suppression de la collecte des dans le courant de l'année 2018.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

De maintenir les points de collecte existant de la salle des fêtes, de la salle des sports – rue de bretagne

De remplacer les containers existants en installant de nouveaux containers semi-enterrés (recyclables) et ajouter un container pour les ordures ménagères à la salle des fêtes.

D'augmenter la capacité de collectes des ordures ménagères en installant un nouveau containers semi – enterrés à la salle sports.

D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

~~~~~

Prochaine réunion prévue le jeudi 5 juillet 2018